



Attention !

Un conteneur normalisé est obligatoire pour la collecte des déchets ménagers résiduels

Les déchets ménagers doivent être présentés :

En conteneur normalisé (couleur grise) avec
Contenances autorisées : 120L, 240L et 340L

un rebord
pour l'arrimage
au camion

Un couvercle
en bon état

un rebord
pour l'arrimage
au camion



Des roulettes
pour faciliter
les manipulations

**Des
conteneurs
normalisés
sont en vente
dans votre
déchèterie**

**Déchets
en sacs
dans
le bac**

**Non
Conforme**

**Ces bacs ne sont plus
acceptés à la collecte**

